

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM Juillet à Décembre 2008**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2008 visées par la Préfecture le 17 octobre 2008**

### **I/ LES PROJETS TRIENNAUX**

#### **1) Accompagnement du projet de rénovation urbaine**

##### **a) Salle d'évolution secteur des Hirondelles – désignation du maître d'oeuvre**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu le projet de réaliser un équipement d'évolution sur le terrain de jeux des Hirondelles

Vu l'appel à candidatures d'un maître d'oeuvre et la proposition de sélection du jury

- ✓ désigne le cabinet Nathalie LARCHE, architecte DPLG à Strasbourg, pour la maîtrise d'oeuvre.

##### **b) Lancement des études pour le réaménagement de l'Albatros**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- lance la réflexion et les études sur le projet de réaménagement du bâtiment de l'Albatros.

#### **2) Petite enfance – Nouvelles orientations du contrat enfance – jeunesse 2008-2011**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Considérant qu'il y a lieu de valider un nouveau contrat enfance-jeunesse avec la CAF

- décide des nouvelles orientations à inscrire dans le contrat enfance-jeunesse 2008-2011
  - o création d'une nouvelle structure d'accueil, type multi-accueil
  - o extension du relais assistantes maternelles à 70 % (au lieu de 50 %)
  - o extension du temps d'ouverture du lieu d'accueil parents enfants
  - o extension de l'accueil loisirs maternelles à 40 places
- charge M. le Maire de signer les documents y afférents.

### **II/AFFAIRES FINANCIERES**

#### **1) Subvention foyer Oberlin – complément**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la demande de l'association Oberlin suite à la réalisation des travaux d'accessibilité du foyer

- décide d'attribuer un complément de subvention de 1 648,46 €.

#### **2) Participation au centre de loisirs du CSF/APFS**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention de 249 € à l'association CSF/APFS au titre du centre de loisirs organisé en été 2008.

### 3) Compensation pour perte de revenus des élus

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu les articles L2123-1 à L2123-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il y a lieu de prendre une délibération du conseil municipal pour la mise en œuvre de la compensation pour perte de revenus des élus

Considérant qu'un conseil municipal est concerné

- décide de mettre en place cette compensation dans les conditions prévues à l'article L2123-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

### 4) Taxe locale sur la publicité extérieure

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

- Vu le Code général des collectivités locales, notamment l'article L. 2333-6 à 16 ;

✓ Décide d'instaurer sur le territoire de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure, en substitution à la taxe communale sur les emplacements publicitaires perçue jusqu'en 2008,

- Vu la période transitoire pour l'application des tarifs maximaux qui s'étend jusqu'en 2014,

✓ Fixe les tarifs 2009 conformément aux modalités précisées ci-après :

Catégories	Tarifs communes de moins de 50 000 hab (par m <sup>2</sup> et par an)
Dispositifs publicitaires non numériques	15 €
Dispositifs publicitaires numériques	45 €
Préenseignes non numériques	15 €
Préenseignes numériques	45 €
Enseignes < 12 m <sup>2</sup>	15 €
Enseignes entre 12 et 50 m <sup>2</sup>	30 €
Enseignes > 50 m <sup>2</sup>	60 €

## III/ INTERCOMMUNALITE

### 1) Transfert de compétence à la CUS – Elaboration des cartes stratégiques et des plans de prévention du bruit

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu la Directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

- Vu l'ordonnance n°2004-1199 du 12 novembre 2004 prise pour la transposition de la Directive 2002/49/CE,

- Vu la loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement (Chapitre IV),

- Vu le code de l'Environnement Partie législative, Chapitre II, Article L.572-1 à 11,

- Vu le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme,

- Vu l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

- Vu l'arrêté fixant la liste des aérodromes mentionnés au I de l'article R.147 du code de l'urbanisme du 3 avril 2006,
- Vu la circulaire relative à l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement du 7 juin 2007,
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 août 2007 fixant les compétences de la communauté urbaine de Strasbourg et en particulier son paragraphe 6 b,
- Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg du 27 juin 2008 se prononçant en faveur du transfert de compétence à son profit de "l'élaboration de cartes stratégiques et de plans de prévention du bruit",
- Vu la saisine de la CUS à la Ville par courrier en date du 25 août 2008
  - approuve le transfert à la Communauté Urbaine de Strasbourg de la compétence relative à l'élaboration de cartes stratégiques et de plans de prévention du bruit tels que définis par le code de l'environnement.

## **2) Programme 2009 : voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement : autorisation de débiter les études**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la délibération du conseil de CUS en date du 26 septembre 2008

- donne un avis favorable au programme voirie 2009, au lancement des études nécessaires et à la constitution des jurys et commissions de maîtrise d'œuvre.

## **3) Rapports 2007 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et sur le prix et la qualité de service d'élimination des déchets.**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ prend acte des rapports annuels 2007 portant sur :
  - le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
  - le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

# **IV/ PROJET DE RENOVATION URBAINE**

## **1) Cessions de terrains secteur rue du Lac par la ville**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Considérant le projet de rénovation urbaine

Vu la convention d'aménagement en date du 15 février 2008

- décide de vendre les parcelles propriétés de la ville comprises dans le projet d'aménagement aux conditions ci-dessus à la société concessionnaire Nexity Foncier Conseil
- et autorise M. le Maire à signer au nom de la ville les actes afférents à cette vente.

Considérant la demande d'avis de la CUS

- donne un avis favorable à la cession des parcelles propriété de la CUS entrant dans ce projet à savoir les parcelles :

Section 30 n° 120 de 26,21 ares

Section 30 n° 334 de 4,74 ares

Section 30 n° 19 de 5,92 ares soit une contenance totale de 36,87 ares au prix de 3 600 € l'are soit 132 732 € qui sera majoré le moment venu des frais d'acte et d'arpentage

## V/ URBANISME ET TRAVAUX

### 1) Travaux du CPA Amitié – attribution des marchés

Le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte de ces attributions
- et autorise le maire à signer ces marchés.

## VI/ AFFAIRES DU PERSONNEL

### 1) Avenant au protocole ARTT concernant les heures supplémentaires

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu le protocole ARTT mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2002

Considérant les évolutions apportées au régime fiscal des heures supplémentaires

Vu l'avis favorable du CTP en date du 13 octobre 2008

- décide de modifier le protocole ARTT afin d'élargir les possibilités pour la ville de rémunérer des travaux supplémentaires

- approuve la nouvelle rédaction de l'article sur le repos compensateur :

**« Travaux supplémentaires et repos compensateur :**

Les agents effectuant des heures supplémentaires pourront bénéficier d'un repos compensateur d'une heure pour une heure travaillée ou d'une rémunération selon le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Seront considérés comme travaux supplémentaires rémunérés, les travaux effectués dans un cadre précis à la demande du responsable de service. Un formulaire pour le suivi de ces heures sera mis en place et transmis au service du personnel pour justificatif des heures » .

### 2) Transformation de postes

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu l'avis favorable du CTP en date du 13 octobre 2008

✓ décide la transformation des postes suivants :

- à compter du 13 octobre 2008

→un emploi d'auxiliaire de puériculture de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

→un emploi de puéricultrice de classe normale en puéricultrice de classe supérieure

- à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008

→un emploi d'agent de maîtrise en emploi d'agent de maîtrise principal

## VII/ DIVERS

### 1) Convention de mise à disposition des locaux 7b rue des Prés

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu le changement de statuts de Re.Form. E en SCOP – SARL

Considérant le maintien des activités de formation et d'insertion

- décide de poursuivre la mise à disposition des locaux 7b rue des Prés dont la ville est propriétaire
- charge M. le Maire de signer la nouvelle convention.

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2008 visées par la Préfecture le 2 décembre 2008**

## **I.- ADMINISTRATION GENERALE**

### **1) Désignation des représentants de la ville au sein du conseil d'administration de la Résidence du Parc**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la nécessité de participer au conseil d'administration de la maison de retraite de Lingolsheim

Vu la présidence attribuée de droit au maire

- désigne pour siéger avec M. le Maire
  - o Mme Marie-Louise BURGUN, adjointe au maire en charge de l'action gérontologique
  - o M. Marcel FISCHER, conseiller municipal.

## **II.- AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **1) Budget supplémentaire 2008**

Le conseil municipal par 28 voix pour et 5 abstentions

- Vu les documents remis en séance plénière du 17 novembre 2008

- Vu les explications fournies

▪ arrête le budget supplémentaire 2008 à :

- en fonctionnement : 444 585 €
- en investissement : 5 071 650 € repts compris.

### **2) Diverses subventions**

#### **a) Actions santé**

- **Semaine du goût Albatros**
- **Pour un Sourire d'Enfant**

Le conseil municipal à l'unanimité :

✓ décide d'attribuer dans le cadre des actions santé, les subventions suivantes :

- 1 400 € à l'Albatros pour le projet de la semaine du goût
- 150 € à l'association « Pour un Sourire d'enfant »

#### **b) Projet Relais Emploi – insertion professionnelle de jeunes**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu le projet déposé par le Relais Emploi

Vu l'intérêt que présente ce projet pour accompagner des jeunes vers l'insertion professionnelle

- décide d'attribuer une subvention de 2 000 € au Relais Emploi de Lingolsheim pour le projet « MOOVE » Motivation et orientation vers l'emploi.

### **3) Cession de terrains**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de céder à la société LINOBA S.A. 8 rue des Sports à Lingolsheim des parcelles cadastrées section 30 n° 481 et 482, d'une superficie totale de 198 m<sup>2</sup> au prix de 9 108 €.

Les frais relatifs à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

#### **4) Acquisition de terrains**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide l'acquisition des terrains et installations inscrits dans la liquidation des Tanneries de France et de Costil d'une superficie totale de 8,52 ha cadastrés section 12 n° 48, 183,185, 215, 216, 217, 218, 220, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 305, 306, 319, 327, 328, 329, 336, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406,

- Charge M. le Maire de conclure cette acquisition et de signer les actes y afférents.

### **IV.- AFFAIRES TECHNIQUES**

#### **1) Restructuration et extension des locaux du centre plein air Amitié**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte et autorise le maire à signer ce marché.

#### **2) Amélioration de l'accessibilité de la gare de Lingolsheim en lien avec le développement ferroviaire sur le territoire de la CUS : bilan de la concertation**

Le conseil municipal par 28 voix pour et 5 abstentions :

✓ Prend acte du déroulement de la concertation entre le 8 septembre et le 3 octobre 2008

✓ Donne un avis favorable sur :

- le bilan de la concertation préalable à l'accessibilité de la gare de Lingolsheim en lien avec le développement ferroviaire sur le territoire de la CUS tel qu'il est présenté dans la présente délibération.

- le lancement par la CUS de l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération.

Le dossier définitif du projet sera tenu à la disposition du public au siège de la Mairie.

#### **3) Enfouissement réseau Electricité de Strasbourg rue du Château**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve cette opération
- sollicite l'aide financière d'Electricité de Strasbourg et du Conseil Général
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

### **V.- INTERCOMMUNALITE**

#### **1) Désignation des représentants Ville au sein de la CLET**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement de l'intercommunalité,

Vu le renouvellement des conseils municipaux en mars 2008,

- désigne pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts

M. Laurent EHRESMANN, 1<sup>er</sup> adjoint comme titulaire

M. Frédéric SPRENG, adjoint comme suppléant.

### **VI.- DIVERS**

#### **1) Modification de la convention de location du foyer St Joseph – occupation péri-scolaire**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu l'occupation d'une salle supplémentaire pour le péri-scolaire au foyer St Joseph depuis le 02 septembre 2008,

Vu la convention signée en avril 2006 pour l'occupation des enfants de l'école du Centre dans le cadre du scolaire et du péri-scolaire

- Décide d'appliquer une nouvelle convention à compter de la rentrée 2008/2009 prenant en compte l'utilisation d'une salle supplémentaire pour l'accueil péri-scolaire après la classe et la mise en place d'un indice de révision du prix de location.
- Approuve la nouvelle convention proposée.

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2008

visées par la Préfecture le 23 décembre 2008

## I. / AFFAIRES FINANCIERES 2008

### 1) Subventions 2008 aux associations pour charges de locaux

Le Conseil municipal à l'unanimité :

▪	décide de verser les participations suivantes :	
	- A.C.P.A. Amitié	13 509,23 €
	- Tennis club	2 703,53 €
	- C.C.S.S.L.	5 931,60 €
	- Ste Croix	4 105,54 €
	- Foyer Oberlin	<u>5 073,90 €</u>
		<b>31 323,80 €</b>

Ce crédit est inscrit au budget 2008 – article 6574-025

## II/ BUDGET 2009

### 1) Budget Primitif 2009

Le conseil municipal par 28 voix pour et 5 contre :

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 27 novembre 2008
- Vu l'ensemble des documents remis
- Après discussion

a) arrête par chapitre le budget primitif de l'exercice 2009 en recettes et en dépenses à la somme de :

▪	en fonctionnement	11 403 290 €
▪	en investissement	3 399 380 €

### EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses :

Chapitres

60	Achats et variations de stocks	1 010 160 €
61	Services extérieurs	1 021 220 €
62	Autres services extérieurs	370 410 €
63	Impôts et Taxes	168 460 €
64	Charges de personnel	5 106 430 €
65	Autres charges gestion courante	849 700 €
66	Charges financières	30 000 €
67	Charges exceptionnelles	17 700 €
68	Dotations aux amortissements	120 000 €
73	Reversement et Restitution. Impôts & Taxes	677 760 €
023	Virement à la section d'investissement	2 031 450 €

#### Recettes :

Chapitres

70	Produits des services	885 060 €
73	Impôts et Taxes	6 765 650 €
74	Dotations, subventions	3 552 050 €
75	Autres produits de gestion courante	115 920 €
76	Produits financiers	20 €
77	Produits exceptionnels	14 610 €
014	Atténuation de charges	70 000 €

## EN SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses :

#### Chapitres

16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
21	Immobilisations corporelles	3 399 380 €

### Recettes :

#### Chapitres

10	Dotations, Fonds divers et Réserves	439 730 €
13	Subventions d'Investissements	808 200 €
16	Emprunts	0 €
28	Amortissement des immobilisations	120 000 €
021	Virement à la section d'investissement	2 031 450 €

b) décide de fixer les taux d'imposition 2009 au même niveau que 2008

	2008	2009
<b>Taxe d'habitation</b>	17,03	17,03
<b>Foncier bâti</b>	13,71	13,71
<b>Foncier non bâti</b>	55,68	55,68

c) fixe les indemnités de logement des officiants des cultes au montant de la dotation spéciale instituteur fixée par l'Etat

d) approuve le tarif des différentes prestations prélevées par la commune et annexé au budget

e) approuve l'augmentation des loyers à compter du 1er janvier 2009, en fonction de la variation :

- de l'indice de révision des loyers pour les locaux d'habitation
- de l'indice du coût de la construction pour les locaux autres que d'habitation

f) fixe le tarif de fermage comme suit : nombre d'ares loués multiplié par la production moyenne de blé à l'are (en fonction de la valeur de la culture de terrain) et multiplié par le prix du kg de blé fixé en 1994 à 1,245 et multiplié par l'indice de référence de l'année considérée (base 100 en 1994)

g) décide le principe de possibilité d'attribution d'un cadeau aux retraités, aux agents ou aux partenaires institutionnels quittant la Ville. Le montant du cadeau ne pourra excéder 250 €

h) approuve l'état annexe des effectifs du personnel pour 2009

i) approuve les différents travaux d'investissements inscrits au budget 2009 et charge Monsieur le Maire

- de lancer les procédures d'appel d'offres
- de demander les participations financières aux différents organismes
- de signer au nom de la Ville les demandes d'autorisation et de permis qui s'avèreraient nécessaires (permis construire, déclaration des travaux...)

j) décide de poursuivre le principe de reversement au CCAS du tiers du produit des concessions de cimetière

k) décide la mise en place d'une ligne de trésorerie pour l'année 2009 d'un montant de 800 000 € et charge Monsieur le Maire de négocier ce crédit au meilleur taux

- l) fixe la rémunération des agents recenseurs en fonction de leur statut à :
- agent fonctionnaire de la collectivité : rémunération en IHTS à raison de 25 heures supplémentaires par mois pendant 2 mois (janvier et février)
  - agent contractuel ou vacataire, rémunération brute :
    - 1 € par feuille de logement
    - 1 € par bulletin individuel
    - SMIC horaire en vigueur par heure de formation pour une durée totale de 6 heures.

## 2) Subventions de fonctionnement 2009

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide l'attribution des subventions de fonctionnement 2009 suivant le tableau joint
- au vu des dossiers transmis, la répartition du crédit aux associations locales suivantes :

<b>C.C.S.S.L.</b>	<b>3 560 €</b>
<b>Club de natation</b>	<b>6 360 €</b>
<b>Billard club</b>	<b>240 €</b>
<b>Compagnons d'Arc</b>	<b>960 €</b>
<b>Football club Lingolsheim</b>	<b>8 440 €</b>
<b>Handball club Lingolsheim</b>	<b>5 840 €</b>
<b>I.B.A.L.</b>	<b>4 680 €</b>
<b>Tennis club Lingolsheim</b>	<b>4 360 €</b>
<b>Jardins Familiaux</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Amicale de la mairie (A.P.M.L.)</b>	<b>6 000 €</b>
<b>Orchestre d'Harmonie</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Association Ste Croix</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Association Frédéric Oberlin</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Croix Blanche</b>	<b>200 €</b>
<b>Scouts de France</b>	<b>200 €</b>
<b>U.N.I.A.T.</b>	<b>200 €</b>
<b>Ass. sportive école des Prés</b>	<b>200 €</b>
<b>Société Folklorique</b>	<b>200 €</b>
<b>Yoyo Bilingo</b>	<b>200 €</b>
<b>Association Bonne Nouvelle</b>	<b>200 €</b>
<b>U.N.C.Ostwald-Lingolsheim</b>	<b>100 €</b>
<b>Amicale des Sapeurs Pompiers</b>	<b><u>400 €</u></b>

**TOTAL** **52 340 €**

Ces crédits sont inscrits au budget 2009 article 6574-025

## 3) Subventions pour participation aux travaux et aux acquisitions

### a) Association Ste Croix – rénovation de la salle au sous-sol de l'église

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la demande de l'association Ste Croix concernant les travaux de rénovation de la grande salle au sous-sol de l'église

Vu les devis présentés

- décide de participer à hauteur de 22 % soit 6 656,11 €. La somme sera versée sur présentation des factures acquittées. Budget inscrit à l'article 65737

### b) Association CCSSL – travaux de ravalement du foyer

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la demande de l'association C.C.S.S.L. concernant les travaux de ravalement de la façade du foyer

Vu le devis présenté

Vu la délibération du conseil du 30 juin 2008

- confirme la participation à hauteur de 22 % soit 10 755,55 €, somme inscrite au budget 2009 à l'article 65737

La somme sera versée sur présentation des factures acquittées.

#### **c) Albatros centre socio culturel – participation aux investissements**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la demande de l'Albatros concernant la participation aux investissements 2009

Vu les devis présentés

- décide de participer à ces acquisitions à hauteur de 22 % soit 1 351,65 € sur présentation des factures acquittées. La somme est prévue sur le budget 2009 article 6574-024

#### **4) Subventions pour projets**

##### **a. Subventions à l'association des jardins familiaux pour les projets avec l'école élémentaire des Hirondelles et l'école élémentaire du Centre.**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu l'intérêt des projets menés par l'association des Jardins Familiaux auprès des écoles de Lingolsheim

Vu les projets montés par les écoles élémentaires des Hirondelles et du Centre

- décide de verser une subvention de 600 € à l'association des Jardins Familiaux pour mener à bien ces projets.

##### **b. Subventions à l'Albatros pour les projets de l'année 2009**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale et urbaine en date du 26 novembre 2008,

- a pris acte des projets d'actions de l'Albatros pour 2009 et décide d'attribuer pour ces différents projets une enveloppe de subventions de **4 570 €**.

##### **c. Subventions à l'école élémentaire des Hirondelles**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu les projets d'action de l'école élémentaire des Hirondelles

- l'attribution d'une subvention de 800 € en faveur de l'école élémentaire des Hirondelles pour des sorties culturelles. La participation sera versée sur présentation des justificatifs à la coopérative de l'école. Ce budget est inscrit à l'article 6574-212

### **III.- AFFAIRES DU PERSONNEL**

#### **1) Revalorisation du salaire du chargé de communication**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la proposition de revalorisation de la rémunération du chargé de communication en référence à l'évolution de carrière d'un attaché territorial.

## **IV/ URBANISME ET TRAVAUX**

### **1) Concession d'aménagement de la rue du Lac – Déclaration d'utilité publique**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Dans le cadre de la concession d'aménagement de la zone de la rue du Lac, et compte tenu des mesures à prendre pour assurer la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains de la rue du Lac,

- autorise la Société Nexity Foncier Conseil à engager une procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation sur ce secteur afin d'assurer la poursuite du projet.

### **2) Révision simplifiée n° 1 du POS**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 septembre au 24 octobre 2008

Vu l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur transmis en date du 5 décembre 2008

Vu ses remarques et les réponses qui y sont apportées

- demande à la Communauté Urbaine de Strasbourg d'approuver la révision simplifiée n° 1 et de poursuivre la procédure de révision du POS de Lingolsheim.

### **3) Révision simplifiée n° 2 du POS**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Considérant dans le cadre du projet de rénovation urbaine l'intérêt que présente la zone de anciennes usines des tanneries comme potentiel foncier pour la reconstitution de l'offre de logements sociaux

- demande à monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg de prescrire la révision simplifiée n° 2 du POS de Lingolsheim et de définir les modalités de concertation qui seront mises en œuvre lors de cette procédure.

## **V/ INTERCOMMUNALITE**

### **1) Programme voirie 2009**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la délibération du 13 octobre 2008 qui a approuvé le lancement des études

- approuve le principe de poursuivre les études et la réalisation des opérations prévues en 2009.

## **VI/ AFFAIRES SCOLAIRES**

### **1) Modification de la carte scolaire**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu les avis favorables de la commission du pôle animation-jeunesse en date du 26 novembre et de la réunion des directeurs en date du 25 novembre 2008,

- décide la modification de la carte scolaire à compter de la rentrée 2009/2010

## **VII/ DIVERS**

### **1) Convention avec l'Etat pour la mise en dépôt de stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans la commune**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu le règlement européen du 13 décembre 2004 concernant les passeports biométriques,

Vu le décret n° 2008-426 du 30 avril 2008 modifiant le décret n° 2005-1726 relatif aux passeports électroniques,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de pouvoir poursuivre le service d'instruction des passeports et des cartes d'identité au profit de ses habitants

Après avoir pris connaissance du projet de convention proposé par l'Etat

- donne son accord pour la signature de cette convention
- charge M. le Maire de signer cette convention.

## ARRETES MUNICIPAUX (Juillet à décembre 2008)

03/07/2008 (visa 15/07/08)

**Rue de Molsheim**, rue barrée à l'angle rue du Maréchal Foch, rue de Molsheim pour les travaux de remplacement de la vanne de sectionnement

08/07/2008 (visa 18/07/08)

**Rue des Tulipes**, entre la place des Tulipes et la rue des Vosges, la circulation sera interdite aux riverains du 15 au 31 juillet 2008 pour les travaux de réfection de la couverture du gymnase des Vosges

9/07/08 (visa 18/07/08)

**Voie périphérique**, l'amorce de la voie périphérique sera barrée du 15 au 18 juillet 2008 de 8 h à 17 h pour des travaux de branchement d'assainissement des immeubles de CUS Habitat

10/07/08 (visa 18/07/08)

**Rue d'Ostwald**, circulation en sens unique alternée entre le n° 27 rue d'Ostwald et l'angle rue Emile Picard, jusqu'au 18 juillet pour des travaux de mise en sécurité de la nouvelle station bus

11/07/08 (visa 21/07/008)

**rue de Wolfisheim** (tronçon rue du Périgord, rue du Travail), le stationnement sera interdit du 18 au 23/07 pour des travaux de réfection de la couche de roulement

15/07/08 (visa 21/07/08)

**rue du Maréchal Foch n° 30**, pose d'un échafaudage pour ravalement de façade du 15 septembre au 15 octobre 2008

25/07/08 (visa 29/07/08)

**rue de Graffenstaden**, dans le tronçon entre la rue Kastler et la sortie de l'agglomération, la circulation se fera en sens unique alterné à partir du 30 juillet pour une durée de 2 semaines

25/07/08 (visa 29/07/08)

**Voie périphérique**, l'amorce de la voie périphérique au niveau du 5 rue des Hirondelles sera barrée du 4 août au 3 octobre 2008 pour des travaux d'assainissement

08/08/08 (visa 19/08/08)

**14 rue de la Gare**, pose d'une benne le 13 août 2008

11/08/08 (visa 19/08/08)

**15c rue Nouvelle Cité**, pose d'une benne le 21 août 2008

18/08/08 (visa 26/08/08)

**11 rue du Maréchal Foch**, pose d'un échafaudage pour remplacement de tuiles le 22 septembre 2008

25/08/08 (visa (5/9/08)

**rue de Berne**, tronçon entre le 2 et 8, rue barrée pour travaux de remplacement du collecteur d'assainissement du 8 au 19 septembre 2008

28/08/08 (visa 2/9/08)

**rue de Graffenstaden**, tronçon compris entre la rue de la Montée et la rue Kastler, circulation à sens unique alternée du 23/06 jusqu'au 15/09/2008 pour travaux de renouvellement par pose PE et réfection de la chaussée

29/08/08 (visa 2/9/08)

**rue d'Ostwald**, une voie de circulation sera barrée au niveau de la station Alouettes, les 4 et 5 septembre 2008 de 8 h à 18 h pour dépose des échafaudages de protection de la station relais tram.

4/9/08 (visa 9/9/08)

**PN3 rue de la Gare**, circulation interdite sur le passage à niveau n° 3 du 6 octobre à 20 h au 08 octobre à 20 h pour travaux de régénération de la voie.

15/09/08 (visa 16/09/08)

**rue d'Eckbolsheim**, stationnement interdit des deux côtés de la chaussée, de la rue du Maréchal Foch jusqu'au passage à niveau, le 17/09 de 14 h à 16 h, pour passage convoi exceptionnel

18/09/08 (visa 6/10/08)

**rue de Molsheim**, circulation à double sens dans le tronçon rue de Molsheim vers l'avenue Schuman, jusqu'à l'entrée du parking Lidl

18/09/08 (visa 6/10/08)

**rue des Prés**, un régime de priorité est instauré aux débouchés des rues du Souvenir, Gazon, Beethoven, Jean Jaurès, Tiergaertel, du Nideck et Groettel sur la rue des Prés.

25/09/08 (visa 30/09/08)

**rue de Graffenstaden**, la voie de circulation dans le sens rue du Château vers la rue des Juifs sera à double sens, l'autre voie dans le sens rue de Graffenstaden vers la rue du Château sera barrée partiellement à la circulation pendant la période d'une heure au maximum, du 13 au 17 octobre 2008 de 9 h à 11 h,

**rue de Picardie et rue de Franche Comté**, stationnement interdit pour des travaux de l'abattage, dans la semaine du 22 septembre

- ✓ l'essouchage, dans la semaine du 13 octobre
- ✓ la réfection des fouilles, dans la semaine du 20 octobre
- ✓ et les plantations du 24 novembre jusqu'au 30 décembre

03/10/2008 (visa 07/10/08)

Occupation de voirie, stationnement interdit pour travaux d'aménagement d'une cour, **9 rue du Général Leclerc**, du 6 au 8 octobre 2008

03/10/08 (visa 07/10/08)

**Rue du Château**, circulation interdite à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 1918, de 9 h à 10 h

7/10/08 (visa 14/10/08)

**Rue Lafontaine-rue Lamartine**, stationnement interdit dans l'emprise du chantier du 7 au 17/10 pour les travaux de réfection du trottoir

15/10/08 (visa 21/10/08)

**Rue d'Eckbolsheim**, stationnement interdit à tous véhicules pour le passage d'un convoi exceptionnel le 20/10 de 14 h à 16 h

16/10/08 (visa 21/10/08)

**Rue de Graffenstaden**, entre la rue de la Montée et la rue Kastler, circulation à sens unique alterné pour travaux de pose d'enrobés du 27/10 jusqu'au 31/10/08

16/10/08 (visa 31/10/08)

**Rue du Maréchal Foch**, devant les 84 et 96, circulation sens unique alterné du 27/10 au 14/11 pour travaux de mise aux normes de l'arrêt de bus « Mairie »

20/10/08 (visa 31/10/08)

**Impasse Gounod**, rue barrée en face du n° 1 du 17 au 28 novembre pour travaux de réparation d'une conduite de bouche d'égout d'assainissement

20/10/08 (visa 31/10/08)

**Rue des Mugnets**, chaussée rétrécie devant le n° 2, du 3 au 21 novembre pour travaux de réparation d'une conduite de bouche d'égout d'assainissement

20/10/08 (visa 31/10/08)

**Rue de la Montée**, circulation alternée devant le n° 5, du 17 au 28 novembre pour travaux pose d'un branchement d'assainissement

23/10/08 (visa 31/10/08)

**Rue Tiergaertel**, circulation alternée, entre les n° 18 et 32, du 03 au 21 novembre pour travaux de renouvellement des branchements et appareillages d'eau

24/10/08 (visa 31/10/08)

**Voie périphérique**, circulation et stationnement interdits temporairement dans la voie reliant le giratoire et l'avenue Schuman à partir du 27/10 pour la durée des travaux de manutention de matériaux

24/10/08 (visa 31/10/08)

**Rue de Lorraine**, chaussée rétrécie entre les n° 25 et 75, du 24 au 28 novembre pour travaux de remplacement de 7 tampons d'assainissement

4/11/08 (visa 07/11/08)

**Impasse Gounod**, rue barrée en face du n° 1 le 6 et 7 novembre pour travaux de réparation d'une conduite de bouche d'égout d'assainissement

4/11/08 (visa 07/11/08)

**Rue de Graffenstaden**, entre la rue de la Montée et la rue Kastler, circulation à sens unique alterné pour travaux de pose d'enrobés du 27/10 jusqu'au 07/11/08

6/11/08 (visa 07/11/08)

**Rue Nouvelle Cité**, circulation demi chaussée du 17/11 au 05/12 pour travaux de taille d'arbres

6/11/08 (visa 07/11/08)

**Rue de Koenigshoffen**, circulation demi chaussée du 17/11 au 05/12 pour travaux de taille d'arbres

6/11/08 (visa 07/11/08)

**Rue de Bâle**, stationnement interdit du 17/11 au 05/12 pour travaux de taille d'arbres

6/11/08 (visa 07/11/08)

**Rue de des Fauvettes**, stationnement interdit du 17/11 au 05/12 pour travaux de taille d'arbres

07/11/08 (visa 14/11/08)

**Rue du Général Leclerc**, voie où le stationnement est interdit du côté des immeubles impairs, de la rue du Maréchal Foch à la rue des Violettes

07/11/08 (visa 14/11/08)

**Voie périphérique**, voie où le stationnement est interdit hors cases, rue équipée d'un panneau « cédez le passage »

07/11/08 (visa 14/11/08)

**Barreau sud**, voie où le stationnement est interdit, rue à sens unique de circulation de la rue des Hirondelles vers la voie périphérique, itinéraire prioritaire au débouché sur la voie périphérique, stationnement pour handicapés sur la voie publique, création d'une place réservée aux PMR à proximité du débouché de cette voie sur la voie périphérique.

07/11/08 (visa 21/11/08)

**Ouverture des commerces** à l'occasion des fêtes de Noël ; les dimanches 7 et 14 de 14 h à 18 h 30 et le 21/12 de 11 h à 18 h 30.

25/11/08 (visa 28/11/08)

**Rue de la Croix**, chaussée réduite à une voie de circulation au droit de l'arrêt de bus le 27/11/2008.

25/11/08/ visa 28/11/08)

**Rue des Dames**, stationnement interdit des deux côtés de la chaussée, de la rue des Dames entre le n° 1 et n° 7, le 4/12/2008 de 7 h 30 à 17 h 30

26/11/08 (visa 28/11/08)

**Rue Tiergaertel**, chaussée rétrécie à la circulation entre les n° 11 et 32 du 1<sup>er</sup> au 19/12/2008, la circulation à double sens sera maintenue.

28/11/08 (visa 2/12/08)

**Rue de Graffenstaden**, stationnement interdit à tous véhicules devant le 3, du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2008

28/11/08 (visa 2/12/08)

**Rue de la Montée**, circulation en sens unique alterné avec sens prioritaire du 1 au 19/12/2008

28/11/08 (visa 2/12/08)

**54 rue du Maréchal Foch**, stationnement pour handicapés sur le parking devant la Poste

01/12/2008 (visa 5/12/08)

**Rue des Hirondelles**, stationnement ou arrêt interdit et considéré comme gênant à l'ensemble des usagers du lundi au vendredi de 8 h à 16 h, sauf bus et cars pour lesquels l'arrêt est autorisé

10/12/08 (visa 16/12/08)

**Rue du Général de Leclerc**, circulation sens unique alterné avec sens prioritaire du 17 au 19/12/2008

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM  
octobre à décembre 2008**

*est à consulter au service communication*

Lingolsheim, le